



Commune de St Pierre des Echaubrognes

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juillet 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2024

PRÉSENTS : 14

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme TIGNON Marie-Agnès, Mme POUSIN Martine, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis, M. ONILLON Nicolas, Mme JOUBERT Delphine, M. AUDEBEAU Dimitri,

ABSENT ET EXCUSÉ : M. CAILLAUD Clément

VOTANTS : 14

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Delphine JOUBERT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024

Le procès-verbal du 6 juin est approuvé à l'unanimité

2 Club House : Règlement

Le conseil municipal a souhaité modifier la rédaction du règlement de la location de l'espace Joseph BODY et a précisé certains points :

- La location concerne l'espace du stade Joseph BODY et non pas la location de la salle du foot. En effet, cet espace est loué pour permettre aux familles de la commune, de bénéficier de l'enceinte du terrain de foot pour l'organisation de pique-niques sur la période du 15 juin au 30 août (uniquement les samedis, dimanches et jours fériés).
- La salle pourra être mise à disposition en cas de mauvais temps, en dehors des périodes d'activités du centre de loisirs d'été organisé sur ce lieu. Le barnum (installé par le CSC pour le centre de loisirs) sera également disponible si nécessaire.
- Les autres points du règlement restent identiques

3 Travaux d'aménagement du centre bourg/mobilier urbain

La commission urbanisme et la commission voirie se sont réunies afin d'étudier la proposition d'aménagement devant l'espace commercial.

Les points suivants ont été présentés au conseil municipal :

- **Espace de stationnement** ; les places de stationnement autos seront marquées (aux quatre angles) ainsi que la pose de bloque roue pour ne pas endommager les plantations. Pour le stationnement vélo : des appuis vélos seront installés près de l'abri bus et près de l'entrée du commerce principal. L'achat de 20 supports vélos a été validé afin d'uniformiser ce mobilier sur l'ensemble du centre bourg.
- **Cheminement piétonnier** ; mise en évidence de l'entrée du commerce, et de la bibliothèque (le traitement du sol se fera en pavés autobloquants)
- **Végétalisation** ; fosses de plantation en pleine terre
- **Installation d'une terrasse** ; terrasse couverte d'une pergola végétalisée
- **Eclairage** ; éclairage du passage couvert devant le commerce

Le devis présenté par l'entreprise en charge de ces travaux sera validé conformément aux points présentés ci-dessus

4 Travaux de voirie 2024

Pour avis :

L'entreprise BOUCHET TP d'Yzernay a été retenue pour la réalisation des travaux de voirie 2024, à savoir :

- Le chemin rural des Abreuvoirs (réalisation d'un bicouche),
- Le chemin du Désert (réalisation d'un bicouche),
- Le chemin de la Chabossière (réalisation d'un bicouche),
- La route des Aubiers ; du Plessis au carrefour (mise en œuvre d'un enrobé à chaud)
- Le Fonteny (mise en œuvre d'un enrobé à chaud),
- Le chemin du Bordage (réalisation d'un bicouche)

Pour un montant total HT de 55 995,87 €

5 Achat d'un véhicule électrique

Une consultation a été lancée pour l'achat d'un véhicule électrique 5 places.

La proposition commerciale du garage PEUGEOT a été retenue, à savoir :

- **Un véhicule e-RIFTER taille M – moteur électrique 136 ch automatique**

Pour un montant total HT de 28 980,83 € HT

6 Quartier de vie / liaisons douces

La date de remise des offres concernant les travaux de viabilisation du quartier de vie de la Courserie II -1^{ère} phase a été fixée au 19 juillet 2024 pour un début des travaux en octobre 2024. Le bornage des parcelles se fera dans le courant du mois de septembre ce qui permettra de débiter la commercialisation des lots de ce projet.

L'effacement des réseaux de la rue du Bon Secours a été acté. Il convient maintenant de prévoir l'aménagement de la jonction entre le chemin de Fromenteau et la rue du Bon Secours, jonction qui se fera par liaisons douces (piétons, vélos).

7 Divers

Droit préemption urbain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble des biens immobiliers suivants :

- ◆ 11 juin 2024, pour un bien immobilier propriété des M. et Mme BERTHONNEAU Julien, situé 17 rue des Noisetiers – section AB n° 465
- ◆ 11 juin 2024, pour un bien immobilier propriété de Mme MARTIN Aurélie situé 46 rue St Pierre – section BD n° 108,
- ◆ 11 juin 2024, pour un bien immobilier propriété de M. et Mme AVISSE Florent situé 7 rue de l'Ouche – section BD n° 198

Informations diverses

- ◆ Le prestataire retenu pour la réalisation du bulletin municipal de janvier 2024 est la société GO Impression à Montaigu (même prestataire que l'année passée) pour un coût HT de 2 398.50 € (650 bulletins),
- ◆ Les membres de la petite pause (visiteurs et visités) se retrouveront le mardi 23 juillet à la salle côté jardins pour le partage d'un goûter,

Prochaine réunion du conseil municipal le 12 septembre 2024

Fin de la séance à 22 h 15

La secrétaire de séance

Delphine JOUBERT



Le Maire

Claude POUSIN

